AS/HQ

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010- 320 /PRES/PM/MEF modifiant le décret 2010-234/PRES/PM/MEF du 7 mai 2010 portant vente du formulaire de parrainage de l'élection du président du Faso.

Visa CF N'0220 10-06-2010

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution :

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU la loi organique n° 011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui;

VU la loi n°006-2003/AN du 24 janvier 2003 relative aux lois de finances;

VU la loi n° 003-2010/AN du 25 janvier 2010 portant modification de la loi n° 014-2001/AN du 3 juillet 2001 portant Code électoral, ensemble ses modificatifs;

VU le décret n° 2008-154/PRES/PM/MEF du 02 avril 2008 portant organisation du Ministère de l'économie et des finances;

VU le décret n°2006-186/PRES/PM/MFB du 02 mai 2006, portant création des perceptions spécialisées auprès des Ministères et Institutions ;

DECRETE

ARTICLE 1: L'article 4 du décret n° 2010-234/PRES/PM/MEF du 7 mai 2010 portant vente du formulaire de parrainage de l'élection du président du Faso est modifié ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE:

ARTICLE 4:

Un arrêté conjoint du Ministre de l'économie et des finances et du Président du Conseil constitutionnel déterminera le prix et les modalités de perception de ces recettes.

LIRE:

ARTICLE 4:

Un arrêté du Ministre de l'économie et des finances déterminera le prix et les modalités de perception de ces recettes.

ARTICLE 2:

Le Ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 juin 2010

Le Premier Ministre

<u>Tertius ZONGO</u>

Blaise COMPAORE

Le Ministre de l'économie et des finances

Bembamba
Lucien Marie Noël BEMBAMBA